

TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LE RESEAU CABUS

TITRES DE TRANSPORT ET CONDITIONS D'UTILISATION POUR LES SCOLAIRES

Les titres de transport ci-dessous ne s'appliquent qu'aux élèves dont le transport scolaire est géré par la Communauté d'Agglomération (voir guide d'aide à l'inscription en ligne).

- Le pass jeune semestriel libre circulation à 59 €

- Il s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans
- C'est le seul abonnement possible pour les élèves domiciliés et scolarisés à Sarreguemines
- Il permet la libre circulation sur le réseau CABUS (hors lignes SNCF) pendant un semestre de 5 mois
 - 1^{er} semestre : du 1^{er} septembre au 31 janvier
 - 2^{ème} semestre : du 1^{er} février aux vacances d'été
- Il est gratuit pour le 3^{ème} enfant si les deux premiers disposent d'un pass jeune semestriel valide pris en charge par la famille

- Le pass scolaire semestriel 1 aller-retour à 44 €

- Il s'adresse aux élèves qui ne sont pas domiciliés et scolarisés à Sarreguemines
- Il permet 1 aller et 1 retour en période scolaire et uniquement aux heures d'entrée (avant 8h) et de sortie (à 17h et à 12h le mercredi) des établissements scolaires pendant un semestre de 5 mois
 - 1^{er} semestre : du 1^{er} septembre au 31 janvier
 - 2^{ème} semestre : du 1^{er} février aux vacances d'été
- Il est gratuit pour le 3^{ème} enfant si les deux premiers disposent d'un pass jeune semestriel valide pris en charge par la famille

- Le pass SNCF à 8,80 € par mois

(3 périodes de validité : 3 mois/3 mois/4 mois)

- Il s'adresse aux élèves de moins de 21 ans affectés sur un car SNCF.
- Pour le 3^{ème} enfant, les familles pourront présenter une demande de remboursement des pass SNCF sur présentation des justificatifs d'achat des pass SNCF de tous les enfants.

- Le pass scolaire gratuit pour les élèves de l'école élémentaire et maternelle utilisant le circuit de transport dédié à leur école de rattachement

- A compter de la rentrée scolaire 2019/2020, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences n'établira plus ce titre de transport pour ces élèves. Néanmoins une liste validée par l'école et la CASC vaudra titre de transports. C'est pourquoi les familles doivent inscrire leurs enfants sur le site <https://cabus-scolaires.fr>

- **Le coupon Duplicata à 10 €**

- En cas de perte de la carte d'abonnement (hors pass SNCF) un coupon Duplicata sera établi uniquement à la Communauté d'Agglomération
- Chaque élève ne peut obtenir qu'un seul duplicata par année scolaire. En cas de nouvelle perte de la carte, le prix total du pass choisi sera exigé pour établir une nouvelle carte.

- **Conditions de délivrance des pass**

- **Le pass jeune semestriel libre circulation** est délivré exclusivement au service Transports de la Communauté d'Agglomération sur présentation :
 - d'une photo d'identité (obligatoirement au format standard et provenant d'un photographe ou d'un photomaton)
 - du règlement en espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre de la « Régie des transports urbains ».
- **Le pass scolaire semestriel 1 aller-retour**
 - Pour les élèves affectés sur une ligne régulière (7, 8A, 24, 85, 93, 121, 125, 129, 140) : chez le transporteur sur présentation d'une photo d'identité (obligatoirement au format standard et provenant d'un photographe ou d'un photomaton) et suivant le mode de règlement accepté par le transporteur
 - Pour les élèves affectés sur un circuit spécial (SG08, SG09, SG01, SG16) le pass est délivré exclusivement au service Transports de la Communauté d'Agglomération sur présentation :
 - d'une photo d'identité (obligatoirement au format standard et provenant d'un photographe ou d'un photomaton)
 - du règlement en espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre de la « Régie des transports urbains ».
- **Le pass SNCF**
Le pass SNCF est à retirer directement à la gare SNCF de Sarreguemines.